



Monthey

cité écologique pour une ville industrielle

Ville de Monthey

Programme de politique énergétique 2023 – 2027



Monthey : cité écologique pour une ville industrielle

Juin 2023

Résumé

La Ville de Monthey est labellisée « Cité de l'énergie® » depuis le 26 octobre 2010.

Le présent programme de politique énergétique pour les 4 prochaines années, à savoir de 2023 à 2027, comporte : la vision énergétique de la Commune, ses principes directeurs, ses objectifs et son programme d'actions.

La stratégie définie contribue fondamentalement à réduire les besoins en énergie, promouvoir les énergies renouvelables et assurer un approvisionnement durable de la Commune.

Ainsi, par son engagement actif dans le processus « Cité de l'énergie® », la Ville de Monthey est en mesure de prouver constamment et de manière crédible la réalisation de ses activités en matière énergétique.

Etat des lieux		
2010	1 ^{er} audit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 58%
2015	2 ^{er} audit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 55.4%
2019	3 ^{er} réaudit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 64,1 %
2023	4 ^{ème} réaudit Cité de l'énergie	Etat des lieux : 75.9%

Document adopté par le Conseil municipal en séance du 15.05.2023

Table des matières

1. Généralités	4
2. Cadres de référence	5
Confédération	5
Commune	6
3. Vision	7
4. Principes.....	7
5. Objectifs globaux	8
6. Objectifs concrets	8
7. Objectifs spécifiques.....	10
Indicateurs liés au patrimoine communal	10
Indicateurs liés au territoire communal	11
8. Programme d'actions.....	12
9. Organisation du suivi	12

1. Généralités

Dans le cadre de sa politique énergétique de sa planification énergétique territoriale et de sa volonté d'être un exemple en matière de développement durable dans le milieu des villes industrielles, la Ville de Monthey s'est dotée d'une planification énergétique territoriale visant principalement à assurer une diversification des ressources énergétiques, mais également à développer la sobriété énergétique et assurer une réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en limitant l'impact global sur l'environnement.

La volonté de la commune de s'inscrire dans le processus Cité de l'Energie découle d'une réflexion qui vise à la mise en place d'un contrôle périodique. Grâce à des indicateurs qui vont régulièrement être évalués, la Commune peut suivre son avancement dans la mise en œuvre de sa planification énergétique. L'obtention d'un label permet également de mettre en valeur le travail réalisé et de se comparer à d'autres territoires suisses avec une méthodologie neutre et continue dans le temps.

2. Cadres de référence

Confédération

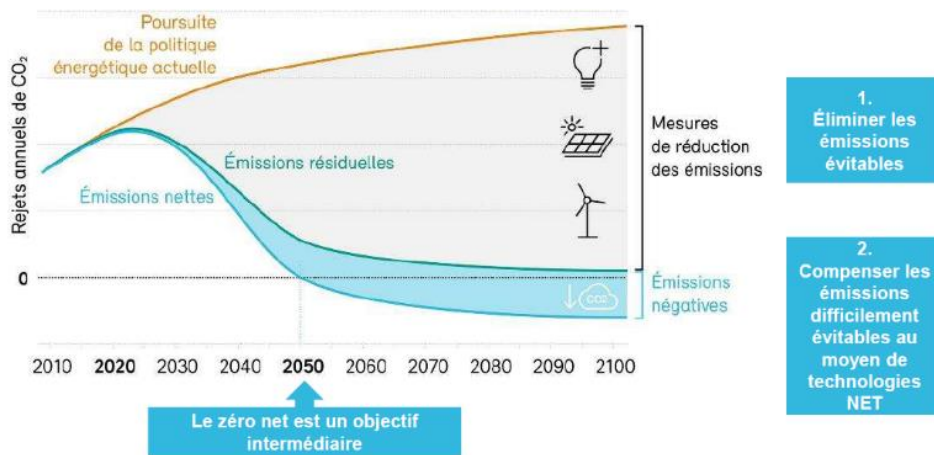
Les objectifs de la commune, ainsi que les grands axes prioritaires découlent des concepts directeurs et engagements suivants :

Confédération

- Stratégie énergétique 2050
- Neutralité carbone en 2050
- Société à 2000 watts



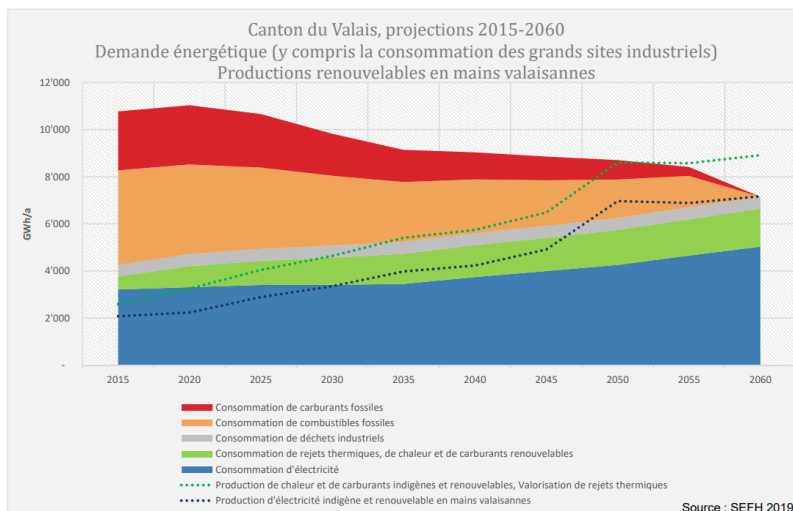
Zéro net d'ici à 2050 (illustration graphique)



Vision 2060 du Canton du Valais

Objectifs intermédiaires 2035: réduction des consommations d'énergies (référence 2015) :

- Moins $\frac{1}{3}$ par personne
- Moins $\frac{1}{4}$ pour le Canton
- Moins $\frac{1}{2}$ de fossile



Sur la base de sa comptabilité des émissions de CO₂, le canton s'est également doté d'un [Agenda 2030 cantonal](#) qui intègre les dimensions environnementales, sociétales et économiques aux limites planétaires. L'objectif stratégique est de réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre à 2040.

Commune

Portée et statuts

Le présent rapport approuvé par le Conseil Municipal en séance du 15 mai 2023, permet à la ville de disposer d'un programme de politique énergétique.

C'est un document qui lie moralement les autorités, dans le sens où il expose les perspectives de développement de la ville en matière énergétique. C'est la traduction locale des objectifs du programme SuisseEnergie, et des dispositions légales de l'Etat du Valais.

La Ville de Monthey poursuit les objectifs de la société à 2000 watts en 2050. En comparatif, nous sommes aujourd'hui à environ 6'300 watts d'énergie primaire en Suisse en moyenne.

Enjeux majeurs

Ces prochaines années, la Ville de Monthey devra faire face aux défis suivants :

- poursuivre le développement du réseau de chauffage à distance dans le développement urbain ;
- augmenter la production de courant renouvelable indigène ;
- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- diminuer la consommation d'énergie pour la mobilité ;
- diminuer la consommation d'énergie et la pollution lumineuse provenant de l'éclairage public ;
- coopérer avec les groupes cibles internes et externes pour réaliser des actions en faveur de l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, de l'amélioration de l'efficacité énergétique et du développement de la mobilité durable.
- établir une stratégie en matière de climat et d'adaptations aux changements climatiques

Monthey, un environnement accueillant

La Ville de Monthey a établi un plan directeur de mobilité et un plan directeur de densification qui ont pour objectifs l'amélioration des conditions de déplacement de tous les usagers, tout en préservant l'environnement et le cadre de vie, ainsi qu'une densification permettant un développement harmonieux de la ville.

L'évaluation de Monthey, réalisé dans le cadre de son Agenda 2030, a montré que la ville bénéficie d'une bonne qualité de vie, avec notamment une offre culturelle et de loisirs attrayante et une eau de qualité. La commune est également perçue comme bien gérée, avec des finances saines et une structure économique intéressante.

Monthey, des énergies locales

La Ville a la chance de bénéficier du passage du thermoréseau de SATOM sur son territoire. Ce chauffage à distance alimenté par la chaleur résiduelle issue du traitement des ordures ménagères permet d'alimenter en chaleur une partie des foyers montheyens. De plus, le site chimique de Monthey permet également de créer des synergies.

Monthey a réalisé un plan directeur des énergies qui a permis de déterminer quels sont les ressources locales, de faire un bilan de la production ainsi que des besoins actuels et futurs en

énergies. Poursuivre le déploiement du chauffage à distance, encourager la production d'énergies renouvelables locales et une rénovation efficace du bâti font partie des objectifs majeurs de ce plan.

En 2023, les services industriels de Monthey sont devenus une Société Anonyme, détenue à 100% par la Ville de Monthey. Cette nouvelle gouvernance permet d'investir massivement dans les énergies renouvelables, principalement photovoltaïque. D'importants moyens sont mis à disposition avec pour objectif de poser 1 MW par an sur les grandes toitures de Monthey par le biais du contracting solaire.

Monthey, des actions de sensibilisation

Par le biais du journal communal, de son site internet et de son dépliant « Lulu la Luciole » intégré au courrier des factures d'électricité, la Ville de Monthey informe régulièrement la population sur les thématiques liées à l'énergie. Elle met également régulièrement en place des actions de sensibilisation qui visent des publics-cibles précis (Adèle et Barnabé à la crèche, une intervention d'un spécialiste dans le domaine de l'énergie dans les classes de 7H, une semaine de l'énergie au sein de l'administration, un 5 à 7 futé sur les chaudières pour la population, , festival de la durabilité, pommeaux de douche efficace pour les ménages, minuteurs pour les vitrines des commerces, etc.). En 2021 et 2022, la Ville a organisé un « Festival de la durabilité », visant à visibiliser la dynamique durable du territoire et de donner les outils aux citoyennes et citoyens de s'engager dans les transitions.

3. Vision

Pour accomplir ses objectifs, la Ville de Monthey se dote d'une vision. Cette dernière exprime la situation souhaitée (le futur idéal) de la ville en termes de développement énergétique territorial à moyen et long terme. C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction générale claire, qui permet de savoir où l'on va. La vision de la Ville de Monthey est la suivante :

Monthey : cité écologique pour une ville industrielle

Pôle de l'industrie chimique, la Ville de Monthey a le souhait de favoriser le développement des énergies "vertes", notamment en valorisant les rejets de puissances et de chaleurs inutilisés des grandes entreprises locales.

En sensibilisant tout consommateur et entreprises locales aux atteintes environnementales et aux économies d'énergies, Monthey doit se profiler comme cité écologique où il fait bon vivre, dans le respect de l'environnement.

Cette vision, rédigée également dans une perspective de communication, doit être gardée à l'esprit de manière permanente. Elle est ainsi une force de motivation importante pour la mise en œuvre de la politique énergétique communale.

4. Principes

Les principes directeurs énergétiques sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration. Ils exposent la philosophie de la démarche et du processus et guident la manière de travailler de l'administration communale en ce qui concerne le domaine énergétique. Dans cette perspective, en tant que commune engagée dans le processus « Cité de l'énergie », la Ville de Monthey agit dans le respect des principes de :

- **durabilité** - intégration des activités sociales et économiques dans les limites planétaires, ainsi que la participation de la population ;
- **exemplarité** - crédibilité de la politique énergétique et valorisation de l'image de la ville ;
- **efficacité** - rationalisation et optimisation de l'organisation et des consommations ;

- **créativité** - recherche de solutions innovantes et apport de valeur ajoutée.

5. Objectifs globaux

Des cadres de référence fédéraux et cantonaux et des éléments du diagnostic (cf. catalogue eea « Cité de l'énergie ») se dégagent les cinq missions ci-dessous, qu'il s'agit d'accomplir à l'avenir pour l'ensemble de la Ville :

1. réduire la consommation d'énergie par une utilisation sobre, économe, rationnelle et efficace de celle-ci ;
2. assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales (thermoréseau, solaire, synergies avec le site chimique, etc.) ;
3. augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale ;
4. réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie ;
5. informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

La Ville de Monthey s'engage ainsi à accomplir ses missions dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions cadres locales.

6. Objectifs concrets

Les objectifs spécifiques définis ci-dessous, portent, d'une part, sur les activités communales (compétences propres de la ville) et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (motivation des groupes-cibles concernés). Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible, quantifiés. Ils représentent les résultats attendus au terme de la période de planification.

Objectifs sur l'ensemble du territoire communal :

- suivre les avancées des objectifs du programme de politique énergétique et du plan directeur communal des énergies ;
- intégrer des contraintes énergétiques dans la refonte du règlement communal des constructions ;
- accompagner l'extension du chauffage à distance de la SATOM ;
- améliorer globalement les conditions de déplacement de tous les usagers selon les objectifs du concept de mobilité de la commune tout en préservant l'environnement et le cadre de vie ; encourager la mobilité électrique ;
- poursuivre les contrôles de l'aspect thermique sur les chantiers ;
- accompagner les entreprises locales dans les transitions énergétiques et climatiques ;
- renforcer l'exemplarité et communiquer autour du patrimoine communal.

Objectifs pour le patrimoine communal ainsi que son service d'approvisionnement et de distribution :

- poursuivre le renouvellement du parc de l'éclairage public de la ville et poursuivre les réflexions autour de l'extinction nocturne ainsi que les systèmes actuels de gestion (détection, télégestion, luminaires adaptés à la biodiversité, etc.) ;
- réduire les consommations d'énergies pour les bâtiments communaux
- accroître graduellement les investissements dans la rénovation énergétique ;
- raccorder les bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance ;
- continuer à équiper les toitures des bâtiments communaux d'installations solaires ;
- communiquer et informer régulièrement au sujet des actions réalisées dans le cadre de la politique énergétique de la ville :
- suivre prioritairement les recommandations du « Standard d'achat responsable » ;
- mettre en œuvre le plan de mobilité de l'administration.

Dans le cadre de son plan directeur communal des énergies (la mobilité n'est pas incluse), elle s'est fixé les objectifs globaux chiffrés suivants :

		Energie primaire (GWh/an)		
		Totale	Non renouvelable	Eq. CO ₂ (t/an)
Données 2014	Sans site chimique	283	246	54'308
Futur 2050	Sans site chimique	164	131	15'639

Le tableau ci-dessus résume la situation énergétique en 2014 et l'état futur visé par le PDCEn

Efficacité énergétique et gaz à effet de serre		Situation 2005	Situation 2015	Situation future 2050
		GES pour les installations de chauffage et d'ECS	%	100%
	tCO _{2eq} /an/hab	3.7	3.1	0.6
Energie primaire pour les installations de chauffage et d'ECS	%	100%	92%	42%
	MWh/an/hab	12.35	11.42	5.23
Part d'énergie primaire renouvelable pour les installations de chauffage et d'ECS		10%		20%




Atteintes des objectifs de la société à 2000 Watts – valeur par habitant (17'568 pour 2015 et 26'265 pour 2050)

Le tableau ci-dessus présente les objectifs de la société à 2000 Watts en relation avec les consommations énergétiques des bâtiments du plan directeur communal des énergies (PDCEn). Les chiffres ne tiennent pas compte des consommations d'énergie du site chimique. A noter que l'objectif de la « part d'énergie primaire renouvelable pour les installations de chauffage et d'ECS » ne pourra largement pas être atteint du fait de la politique de valorisation du thermoréseau. L'énergie primaire est considérée comme majoritairement non renouvelable selon les facteurs KBOB 2014.


7. Objectifs spécifiques

Pour aller dans le sens de la société à 2000 watts d'ici 2050, la Ville de Monthey se fixe des objectifs spécifiques. Afin de déterminer si la commune est sur la bonne voie, elle suit les indicateurs ci-dessous. Ceux-ci portent, d'une part, sur le patrimoine communal et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal. Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible, quantifiés. Ces objectifs sont destinés à être contrôlés périodiquement, à savoir tous les 4 ans.





Indicateurs liés au patrimoine communal

Indicateurs	Unité	2011	2015	2018	2021	Résultats	Objectif 2027	Objectifs 2050	Projets en cours
Consommation électrique pour l'éclairage des rues	MWh/an	1'360	1'298	946	700	Diminution de 2MWh/an 	Tous les luminaires en LED Éclairage extérieur en LED pour les terrains de sports	à définir	Systèmes de détection Télégestion Volumelight Remplacement par de la LED
Production hydraulique des installations communales	MWh/an	x	1,18	1,25	1,23 ¹	Diminution de la production en raison d'une panne et de la mise en œuvre d'H2O 	+1'700 MWh/an par rapport à 2015	+1'700 MWh/an par rapport à 2015	Projet H2O
Production solaire photovoltaïque des installations communales	MWh/an	x	887,25	1'073,58	1'053,01	Stabilisation de la production 	Voir objectif à l'échelle du territoire communal	Voir objectif à l'échelle du territoire communal	Continuer d'équiper les toitures communales, notamment la nouvelle halle des services techniques et la piscine

¹ La donnée 2021 n'est pas représentative en raison d'une importante panne à la Meunière. Cette donnée 2022 comprend la mise en service de turbines H2O.

Part d'ENR dans l'électricité	%	65	100	100	Objectif atteint	100	100	Maintenir ce taux
								

Indicateurs liés au territoire communal

Indicateurs	Unité	2011	2015	2018	2021	Résultats	Objectifs 2027	Objectifs 2050	Projets en cours
Production solaire photovoltaïque tiers et installations communales	MWh/an	x	1'204,87	1'690,87	2'245,26	+ 550 MWh/an sur la période  Entre 2020 et 2021, l'objectif a été outrepassé (1.12 MWh supplémentaires)	6'800	+ 25 GWh par rapport à 2015 càd +700'000 kWh/an de production annuelle supplémentaire chaque année	Subventions communales pour le solaire Produits : • Horizon • Communautés d'autoconsommation • Contracting solaire
Consommation thermoréseau	MWh/an	376,01	30'330,82	50'046,73	63'739	+ 6'500'000 kWh/an 	58'050	+ 35'000'000 kWh par rapport à 2015 càd +1'000'000 kWh/an en plus chaque année	Objectif 2027 déjà atteint. Néanmoins, les kWh distribués pourraient diminuer en raison de rénovations menées dans le cadre de « Valais Réno ». »
Part d'électricité renouvelable sur le territoire	%	0.31	14.6	100	100	Objectif atteint 	100	100	Maintenir ce taux
Transports publics (TP)	nbre montées/an	x	310'755	328'975	361'342	Stabilisation de la fréquentation des TP en raison du remaniement des lignes 	Augmenter l'utilisation des TP	Augmenter l'utilisation des TP	Extension et stabilisation Mobichablais

8. Programme d'actions

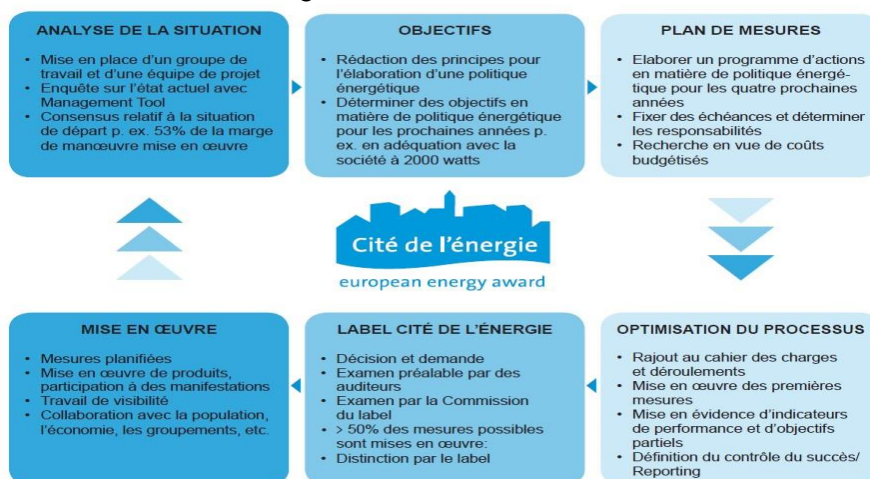
La vision énergétique de la Ville de Monthey ambitionne un accroissement de son autonomie énergétique. Dans ce sens, le programme d'actions comprend la description des mesures définies ainsi que les responsabilités. Il est mis à jour annuellement par la conseillère Cité de l'énergie et la déléguée à l'énergie puis présenté au groupe de travail Cité de l'énergie. Le document est joint en annexe et s'articule de la manière suivante :

- actions concrètes à mettre en œuvre selon les 6 chapitres Cité de l'énergie ;
- suivi des indicateurs Cité de l'énergie.

9. Organisation du suivi

Organigramme de l'organisation du processus Cité de l'énergie

Groupe de travail Cité de l'énergie :



Service	Fonction
Municipalité	Président du dicastère électricité, énergie et développement durable
Monthey Energies SA	Directeur
Monthey Energies SA	Délégué-e intercommunale à l'énergie
Infrastructure, Mobilité et Environnement (IME)	Chef-fe de service
Urbanisme, Bâtiment et Construction (UBC)	Chef-fe de service
Chancellerie	Responsable des achats
Chancellerie	Délégué-e à la communication
Représentant-e externe	Conseiller-ère Cité de l'énergie
Mandataire externe	Selon les besoins

Organisation et mise en œuvre

La structure organisationnelle en vue de la mise en œuvre de la politique énergétique communale, via le processus « Cité de l'énergie » est exposée ci-dessous.

Les décisions sont traitées par le Conseil municipal, qui applique sa politique énergétique de manière conséquente. Ce dernier a les tâches principales suivantes :

- piloter politiquement le processus « Cité de l'énergie » en fixant les priorités et les objectifs à atteindre de la politique énergétique de la ville ;
- intégrer dans la planification budgétaire les activités fixées par le plan d'actions ;
- proposer de nouvelles actions à réaliser et les intégrer dans le plan d'actions ;
- attribuer, selon ses compétences, les mandats nécessaires à la conduite des projets.

Monthey Energies SA, responsable de l'avancement des travaux, intervient en tant qu'organe opérationnel et de coordination de l'ensemble de la démarche et du processus. Dans le respect de son cahier des charges, il a les tâches principales suivantes :

- tenir à jour la comptabilité énergétique et soutenir le service des bâtiments communaux dans l'élaboration d'un plan d'assainissement énergétique ;
- conseiller les entreprises et la population sur les thèmes de l'énergie et la durabilité (ligne téléphonique de conseil, subventions) ;
- communiquer autour des thèmes de la durabilité et de l'énergie (journal communal, événements, LinkedIn de la Ville, site Internet de la Ville (<https://www.monthey.ch/durabilite>) et de Monthey Energies SA (<https://monthey-energies.ch/sobriete-energetique/>) ;
- mener les contrôles OURE et chantiers ;
- réunir régulièrement le GT Cité de l'énergie dans le but notamment de contrôler les résultats et adapter le plan d'actions (processus d'amélioration continue) ;
- informer régulièrement le Conseil municipal et la Commission énergie de l'avancement des travaux ;
- préparer les éléments nécessaires à l'attention du Conseil municipal pour l'aider dans ses prises de position et décision ;
- entretenir les relations avec l'Association « Cité de l'Energie » et SuisseEnergie pour les communes ;
- évaluer la nécessité d'adjoindre des mandataires et coordonner les activités découlant des mandats.

L'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions est encore assuré annuellement par le conseiller « Cité de l'énergie », dans le cadre de l'affiliation de la commune à l'Association « Cité de l'énergie ». Dans ce cadre, ce dernier a les tâches principales suivantes :

- contrôler le succès des résultats des actions entreprises (processus d'amélioration continue) ;
- mettre à jour le plan d'actions ;
- proposer de nouvelles mesures utiles à la commune ;
- jouer un rôle de relais dans le réseau de l'Association « Cité de l'énergie » avec notamment la mise en contact des organes communaux avec des experts agréés et compétents dans des domaines spécifiques ;
- intervenir à la demande pour des réalisations en fonction de ses compétences.